



## Trail Club Saint Mamet CANTAL

3<sup>ème</sup> Edition

08,09 et 10 Mai 2015

Au départ de Saint Mamet La Salvetat

### PACK SUIVEUR

Nom et prénom du pilote que vous suivez : .....

#### SUIVEUR ET MOTO

|          |  |                                  |
|----------|--|----------------------------------|
| Nom :    | Type de Permis :   | Marque de la moto :              |
| Prénom : | Délivré le :   | Cylindrée :<br>Immatriculation : |
| Tél :    | Numéro :   | Compagnie d'assurance :          |
|          | N° de licence :<br><input type="checkbox"/> Licence à la journée 75 €<br>Télécharger le formulaire sur<br>le site de la FFM) | N° de sociétaire :               |

Le suiveur devra être équipé d'un permis de conduire correspondant à sa cylindrée ainsi qu'une moto immatriculée et assurée. **Le suiveur devra également être en possession d'une licence.**

**Verse à cet effet les droits d'engagement de 85 €** (à l'ordre du TRIAL CLUB SAINT MAMET) comprenant :

- la possibilité d'emprunter le parcours des 3 Jours du CANTAL. (Le suiveur ne pourra en aucun cas faire les zones et être classé)
- le transport des jerricanes pour les 3 jours.
- le gardiennage de la moto au parc fermé durant les 3 jours.
- les 3 repas de midi, les 3 pauses café et le lavage des motos.

**Le nombre de pack suiveur est limité à 20.**

**ATTENTION : Chèque indépendant des engagements**

**Les chèques ne seront encaissés qu'à compter du 02 Avril 2015.**

A retourner :

Chez LAFON Alain

14, Rue Auguste Bancharrel

15000 AURILLAC

Fait à ..... le ..... / ..... / 2015

Signature :